



Commune de MONTJAVOULT

Canton de Chaumont en Vexin

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2011 Mairie de Montjavoult -10 Heures

Etaient présents : MM. Lubrano, le maire et Mirallès, adjoint
Mmes Bessaa et Mouflette, M. Danillon, conseillers
Absent excusé : M. Le Foll (pouvoir à M. Lubrano)
Absents : MM. Chapuis et Tessé

Secrétaire de séance : Mme Mouflette
Secrétaire auxiliaire : Mme Houpeau

- Approbation du précédent compte rendu.

1) - Indemnités de conseil (gestion et budget) allouées au percepteur

Le montant brut est 368,89 € (soit 336,61 € en net).

Indemnités votées à 5 voix pour, 1 voix contre. Aucune abstention.
Délibération n° 2011/09/22

2) - Adhésion à l'Association Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO)

Mission d'assistance

Une action de 50 € par an

Coût annuel d'adhésion : 1€ / habitant, soit 504 € pour la commune de Montjavoult auquel vient s'ajouter un coût d'intervention de 250 € ht / par demi-journée.

Adhésion votée à l'unanimité, soit 6 voix pour. Aucune abstention.
Délibération n° 2011/09/21

en vue essentiellement, pour cette année, du lancement d'un appel d'offres officiel afférent aux travaux importants de rénovation du presbytère, et de son suivi. Nous devons nous enquérir auprès de l'ADTO, avant toute intervention, du temps qu'elle estimera nécessaire pour mener à bien cette opération afin de chiffrer le montant de ses honoraires.

Les devis établis par les 4 entreprises contactées nous ont permis d'évaluer approximativement le montant des travaux.

Le dessein de la municipalité est de louer le presbytère rénové (type de locataire à définir en conseil) afin que le montant des loyers couvre celui des échéances de l'emprunt qu'elle devra contracter pour la réalisation des travaux.

3) – Convention de partenariat (dénivellement des routes)

Pour le déneigement des axes principaux (suivi d'un salage), la municipalité fera appel à une société extérieure qui s'engage à intervenir dans les 3 heures suivant les intempéries, y compris les samedis, dimanches et jours fériés.

Le tarif est de 70 € ht / heure réelle (sur le terrain).

La convention sera signée pour 3 ans, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Le conseil municipal se réunira prochainement pour définir lesdits axes.

En outre, les personnes à aider en priorité seront recensées et bénéficieront de l'intervention des employés municipaux.

Des réserves de sel seront mises à disposition sur demande.

4) – Rentrée scolaire 2011

Elle s'est parfaitement déroulée et a dénombré 63 enfants (c/ 53 en 2010) :
21 en maternelle + 42 en primaire.

Activités : escrime, piscine, musique.

Il est à noter l'excellence du fonctionnement du RPI (plaquette à « rajeunir »).

5) – Beaugrenier : curage de la mare et élagage des saules

Pour répondre à la question précédemment posée, la mare ne reçoit pas les eaux usées (vérifié par le SPANC) ; par contre, elle est remplie de boues / vase.

Nous nous efforçons donc de trouver une entreprise qui se chargerait, non seulement de son curage, mais également de l'évacuation des boues dont le stockage pose problème (en attente d'un devis).

Sur le même site, l'élagage des saules sera réalisé cet automne dont les coupes seront mises à la disposition de particuliers de la commune qui souhaiteraient les utiliser.

Par la suite, nous prévoyons l'aménagement coquet de cet emplacement.

6) – Vente d'une partie d'un chemin communal (parcelle B 517)

La demande émane de M. et Mme Mirallès qui souhaiteraient acquérir le « reste » du chemin (une partie ayant jadis été vendue à un particulier) situé à l'extrémité de leur terrain et se terminant en cul de sac. Sa superficie est de 223m².

La municipalité va donc procéder à une étude approfondie et transparente quant à la faisabilité de la vente.

7) – Encaissement de chèques

Il s'agit de 7 chèques de 15 € établis par des particuliers pour la location de matériels à la commune.

Encaissement voté à l'unanimité, soit 6 voix pour. Aucune abstention.

Délibération n° 2011/09/23

8) – Site Internet de la commune

Une mise à jour sera effectuée par la commission Communication dès que les éléments lui auront été fournis par M. le Maire.
La gestion financière du site est désormais assurée par la secrétaire de mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- ***Période des betteraves***: du 13 Septembre 2011 au 17 Janvier 2012.
Il est rappelé que les camions de transport des betteraves ne doivent en aucun cas stationner sur la route et gêner la circulation.
En outre, nous interviendrons auprès des prestataires de services pour tenter de limiter les dégâts constatés sur nos routes après leurs passages.
- ***Rue Soins***: des travaux seront réalisés par ERDF du 10 au 12 Octobre prochain (rétrécissement de la chaussée).
- ***Projet de l'implantation d'un parc éolien à Vesly*** (enquête publique du 07 Juin au 09 Juillet 2011)
Le commissaire enquêteur a exprimé un avis favorable.
Le rapport est consultable en mairie.
- ***Hérouval : terrain pour citerne à incendie***
Les propriétaires ont répondu à la lettre adressée par la mairie. Ils projettent de venir sur place en Octobre / Novembre prochains.
- ***Réforme des collectivités locales***: statu quo ; en attente de la décision du préfet.
- ***Chiens errants***: une information a été encartée dans le bulletin de Septembre.
- ***Valécourt***: des plaintes ont été émises à l'égard d'un professionnel de Magny-en-Vexin qui entropose des déchets verts qui génèrent odeurs nauséabondes et présence d'insectes.
La mairie a adressé une lettre circonstanciée à l'auteur de ces nuisances.
- ***Route d'Hérouval, au niveau du Parc (dépendant de la commune de Boury)*** : il est demandé à M. le Maire de contacter son homologue afin que les nids de poule soient bouchés dans les meilleurs délais par mesure de sécurité.
- ***Casse vitesse, plateaux de Beaugrenier et de Valécourt***: Il est rappelé une nouvelle fois que les interventions rectificatives demandées et promises depuis plus d'un an n'ont toujours pas été réalisées par l'entreprise.
- ***Végétation envahissant les fils électriques***: chacun des propriétaires concernés devra procéder à son élagage. M. le Maire prévoit une circulaire à ce sujet.

- **Le Marais** : un habitant de ce hameau a signalé qu'un fil téléphonique, tombé de son support, le prive de l'utilisation d'un de ses volets.
- **Le Bourg : sens interdit de la rue du Pasteur Lorriaux non respecté**
Il est désolant de constater que des dissidents (camions, taxis, ...) continuent d'emprunter régulièrement le sens interdit, principalement pour se rendre à la Clé des Champs ; aussi est-il demandé à M. le Maire de combattre fermement cette grave et dangereuse infraction et d'exercer, si nécessaire, son pouvoir de verbaliser (à confirmer). En outre, les témoins de ces agissements répréhensibles pourraient prendre des photos pour transmission à la gendarmerie.
- **Détérioration des décorations de Noël** : dossier à compléter pour traitement définitif.
- **Point sur les emprunts en cours de la commune** :

<u>Années d'échéance</u>	<u>Montants annuels de remboursement</u>	<u>Taux des emprunts (fixes)</u>
2015	2.993 €	5,76 %
2017	2.989 €	3,33 %
2035	9.546 €	4,10 %
	15.528 €	

- **Vente de l'eau à Parnes** : le taux d'emprunt de Parnes est-il variable ou fixe ? , telle est la question posée à M. le Maire (se renseigne). Il rappelle à cette occasion que la convention Syndicat des eaux / Commune de Parnes est consultable en mairie.
- **Réfection du bas de la rue du Chemin Vert et de la rue de la Plaine**
Rue du Chemin Vert : récemment effectuée
Rue de la Plaine : non encore réalisée en raison de la présence d'un échafaudage
- **L'école de Montjavoult deviendra-t-elle l'école DADO ?**
Afin d'honorer la mémoire de Dado, artiste peintre sculpteur qui résidait à Hérouval, décédé en Novembre 2010, la municipalité étudie la possibilité de baptiser notre école communale « *Groupe scolaire Dado* ». Cette opération implique l'accord de la famille et des démarches auprès de différentes instances administratives pour l'obtention d'autorisations.
- **La parution du prochain bulletin municipal est prévue pour Décembre prochain.**

La séance est levée à 12 H 15.

Rédigé par la Secrétaire de séance,
Mme Mouffette

N°..... 20110921

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/09/2011**

*Etaient présents : Mmes et MM. LUBRANO (mairie), MIRALLES (adjoint), BESSAA,
DANILLON, MOUFLETTE,*

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire auxiliaire : Béatrice HOUPEAU

Objet : Indemnités du percepteur pour l'année 2011 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, et suivant l'état liquidatif de la Trésorerie de Chaumont en Vexin suivant, les conseillers décident de voter les indemnités suivantes :

→ Indemnités de gestion : 338.40€

→ Indemnités de budget : 30.49€

Total brut : 368.89€

Total net : 336.61€

Votes : CONTRE : 1

ABSTENTION :

POUR : 5

*Fait et délibéré à MONTJAVOULT, le 17/09/2011
Gérard LUBRANO, maire de MONTJAVOULT*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/09/2011**

Etaient présents : Mmes et MM. LUBRANO (maire), MIRALLES (adjoint), DANILLON, BESSAA, MOUFLETTE

Absents excusés : Georges LE FOLL (pouvoir à M. LUBRANO)

Absent : MM. CHAPUIS, TESSE

Secrétaire de séance : Danielle MOUFLETTE

Objet : Assistance départementale pour les territoires de l'Oise (ADTO)

- Actionnariat

- Cotisation

- Approbation des statuts

- Désignation du représentant à l'Assemblée générale

L'Assemblée générale constitutive de la société Publique Locale « Assistance départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) » a adopté les statuts et a procédé à l'élection des membres du conseil d'administration et du bureau.

Le siège de l'ADTO est fixé à BEAUVAIS, 10 rue des Teinturiers

Compte tenu de son intérêt général, je vous propose que notre commune y adhère, approuve les statuts de l'ADTO, s'engage :

- à acquérir une action d'un montant de 50€ et s'engage à verser l'abonnement dont le montant est fixé par le conseil d'administration.

Le montant de l'action étant en section d'investissement, le Conseil Municipal prend l'engagement d'inscrire les dépenses au compte 271.

- L'abonnement est annuel → 1€/hab.. Le montant a été fixé par le conseil d'administration du 9 mai 2011 à 1€/habitant. Il est basé sur la population municipale, tel qu'il ressort annuellement du décret publié par l'INSEE.

Il part du 1^{er} jour du mois qui suit le visa de la Préfecture jusqu'au 31 décembre de la même année.

- Y sera rajouté le prix des études et des interventions des techniciens calculé au prix de 250€ HT/ demi journée

Je vous propose, en ma qualité de maire, de représenter la commune au sein de l'Assemblée Générale.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 6

*Pour extrait certifié conforme
A Montjavoult le 17/09/2011
Gérard LUBRANO, maire*

N° 20110923

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/09/2011**

Etaient présents : Mmes et MM. LUBRANO (maire), MIRALLES (adjoint), DANILLON, BESSAA, MOUFLETTE

Absents excusés : Absent excusé : Georges LE FOLL (pouvoir à M. Lubrano)

Secrétaire de séance : Danielle MOUFLETTE

Objet : encaissement de 7 chèques :

Sur proposition de M. le maire les conseillers municipaux décident d'encaisser 7 chèques de 15€ de Mme et MM BERNARDINI Fabien, BERNARDINI Sandra, BURG François, GOUZE Thibaut, GRISVARD Georges, GRISVARD Thierry, ROBERT Dominique, correspondant aux locations de matériel communal.

Les conseillers votent à l'unanimité cette décision.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 6

*Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme
A Montjavoult
Gérard LUBRANO, maire*